

Commentaires de Véloxygène90 par rapport à l'avant projet transmis par la ville (mars 2024) :

SECTEUR SUD

1. Quel sens y a-t-il à utiliser la zone verte actuelle (voir plan fig 1 annoté en jaune + photo zone verte) pour faire passer la piste avec pose d'un enrobé, aux risques de :
 - prendre de l'espace aux piétons
 - faire d'un coin tranquille, une voie de passage de conducteurs de cycles
 - devoir gérer des raccordements d'itinéraires complexes avec les entrées et sorties sur les pistes cyclables actuelles Nord et Sud sur la rue Miellet.
2. Il faut utiliser la grande largeur de l'extrémité de la rue Miellet côté Est pour la nouvelle piste en bidirectionnelle jusqu'à/depuis l'entrée Sud de la piste rue Miellet (voir plan fig 1 annoté en jaune).
3. Faire la nouvelle piste rue Foltz en bidirectionnelle jusqu'à son extrémité côté Sud quitte à réduire sa largeur sur quelques mètres au niveau du rétrécissement (voir plan fig 1 annoté en jaune).



Plan fig 1 du secteur sud annoté en jaune



Photo de la zone verte actuelle

SECTEUR RUE FOLTZ

. Le maintien du double-sens automobile est-il une véritable nécessité ?

1. Très bien que la piste soit en bidirectionnelle côté voies de chemins de fer, ça évitera les croisements avec les différentes rues côté habitations à condition que l'entrée/sortie des cycles soit bien prévue au niveau de chaque intersection, par une discontinuité suffisante du séparateur voitures/piste.
2. Reculer l'implantation des poteaux de réverbères qui sont actuellement sur le trottoir (voir photo).
3. Suivant les recommandations CEREMA il faut privilégier un aménagement cyclable à hauteur de chaussée, en effet :
 - Le code de la route précise qu'une piste cyclable est une partie de la chaussée
 - Lisibilité : les piétons ne circulent pas, spontanément, sur une partie de chaussée
 - Outre les recommandations CEREMA sur la largeur, qui sont rarement respectées faute de place disponible, il y a la notion de "bords qui pardonnent" (mordre sur le bord est possible et ne met pas le cycliste en danger). C'est très facile à mettre en œuvre avec un aménagement à hauteur de chaussée. C'est pratiquement impossible sur un aménagement à hauteur de trottoir, rien que, déjà, par le fait que la hauteur de trottoir est un bord "qui ne pardonne pas" ! Éviter de reproduire l'insécurité ressentie par des cyclistes avenue Juin (la piste est étroite et surplombe la route, (certains cyclistes évitent d'y passer avec un enfant, de peur qu'il ne tombe sur la route) ; sur la piste du Pont Legay, on voit bien les "bords qui ne pardonnent pas", imaginez y croiser un vélo tractant une remorque à 2 roues.
 - La bordure idéale entre une piste cyclable et une voie pour motorisés est fortement biseautée côté cycles, verticale côté voitures. (voir photo en exemple)
 - Les "bords qui pardonnent" sont particulièrement nécessaires lorsque les largeurs réelles sont inférieures aux largeurs minimales recommandées.



Photo rue Foltz actuelle



Exemple de bordure entre piste et voie voiture

SECTEUR NORD

1. Pour éviter la partie sinueuse de la rue Foltz il faudrait continuer la piste le long de la voie ferrée, en passant par les différents parkings et une seule cours privée, jusqu'au bâtiment SNCF (tennis de table) pour ressortir en bas de la rue Roosevelt. C'est ce qui était prévu depuis quelques années par la ville. (voir tracé fig 2 en vert sur plan).
2. Rue Berthelot : le sens de circulation de la voie voiture sera changé dans la partie nord de la rue Berthelot, il ne sera plus possible d'aller dans le sens nord sud entre la rue Michelet et la rue Parisot (voir plan fig 3 annoté en jaune).
3. Croisement rue Berthelot Michelet raccordement avec la piste Hatry :
 - il faudrait prévoir de faire ralentir les 2 voies de voitures rue Michelet dans le sens Ouest Est par exemple au moyen d'une élévation de la chaussée.
 - on demande un aménagement cyclable sur le pont Michelet dans le sens ouest-est, il serait dommage de ne pas assurer la continuité cyclable avec la rue du Pont Neuf.



Fig 2 En vert le tracé souhaité



Fig 3 Carrefour Michelet annoté en jaune